

Procès-verbal d'installation de l'Association intercommunale SDIS régional du Nord vaudois

Mesdames et Messieurs,

Je déclare ouverte la séance d'installation de l'Association intercommunale SDIS régional du Nord vaudois

Ordre du jour :

1. Appel
2. Assermentation du conseil intercommunal
3. Élection du président du conseil intercommunal
4. Élection du comité de direction
5. Élection du président du comité de direction
6. Assermentation du comité de direction
7. Élection du bureau (*vice-président, secrétaire, scrutateurs*) et de la commission de gestion

Je rappelle que les articles 117 et 118 de la Loi sur les communes prescrivent :

"Le conseil intercommunal est composé de délégués des communes membres de l'association.

Le mandat de délégué est de la même durée que celui des conseillers. Dans les communes où il y a un conseil général, il est de la même durée que celui des conseillers municipaux.

La désignation des délégués et des suppléants a lieu au début de chaque législature communale, sauf dispositions contraires des statuts.

Les délégués peuvent être révoqués par l'autorité qui les a nommés. "

1. Appel

27 (*vingt-sept*) des 32 (*trente-deux*) communes membres de l'association sont présentes, représentant 94 (*nonante-quatre*) voix.

Les communes de Chanéaz, Donneloye, Orges, Grandson et Valeyres-sous-Ursins sont excusées ou absentes.

2. Assermentation du conseil intercommunal

En vertu de vos statuts, *le conseil intercommunal est formé des délégués des 32 (trente deux) communes membres de l'association représentant 106 (cent six) voix selon tableau de répartition en annexe.*

Je vais vous donner lecture de la promesse légale. Après cette lecture, chacun de vous, à l'appel de son nom, voudra bien lever la main droite et dire « Je le promets ».

Je prie l'assemblée de se lever

(art. 9 de la Loi du 28 février 1956 sur les communes)

Lecture du serment

«Vous promettez d'être fidèles à la constitution fédérale ^Aet à la constitution du canton de Vaud ^B, de maintenir et de défendre la liberté et l'indépendance du pays.»

–

«Vous promettez d'exercer votre charge avec conscience, diligence et fidélité, de contribuer au maintien de l'ordre, de la sûreté et de la tranquillité publics, d'avoir, dans tout ce qui sera discuté, la justice et la vérité devant les yeux, de veiller à la conservation des biens communaux et de remplir avec intégrité et exactitude les diverses fonctions que la loi vous attribue ou pourra vous attribuer.»

Appel des noms – délégués, puis suppléants - selon listes annexées. Chacune et chacun dit « Je le promets ».

Est-ce que tous les délégués/suppléants présents ont été appelés ?

Je prends acte de votre promesse et vous félicite.

Mesdames et Messieurs les membres de l'Association intercommunale en matière de défense incendie et secours de la région du Nord vaudois (*SDIS région Nord vaudois*),
Au nom du Conseil d'Etat et en vertu des pouvoirs qui me sont conférés par la loi, je déclare que vous êtes régulièrement installés en qualité de membres de cette association jusqu'à la fin de la législature, soit le 30 juin 2016.

L'assemblée est priée de s'asseoir.

L'art. 89 de la Loi du 28 février 1956 sur les communes prescrit que

Après la prestation du serment par les membres du conseil intercommunal, ce corps procède, sous la présidence du préfet, à la nomination de son président et de son secrétaire. Ces élections ont lieu à la majorité absolue au premier tour et à la relative au deuxième tour.

Pour procéder à ces diverses nomination, je désigne

Mme Elisabeth Bernarda comme secrétaire et MM. Patrick Grin (*Pomy*) et Philippe Mottaz (*Vugelles-La Mothe*) comme scrutateurs du bureau provisoire.

3. Élection du président du conseil intercommunal

Je rappelle qu'aux termes de l'art. 11 de la LC, l'élection du président, du ou des vice-présidents et de la ou du secrétaire du conseil se fait à bulletin individuel et secret, les scrutateurs également.

Y a-t-il des présentations ?

M. Amadio Santacroce municipal de la commune de Method est sollicité pour prendre cette charge.

Mesdames, Messieurs, le scrutin est ouvert. Mesdames, Messieurs le scrutin est clos.

MM. les scrutateurs sont priés de recueillir les bulletins.

Bulletins délivrés 94	Bulletins rentrés 94
Blancs 0	Nuls 0
Bulletins valables 94	Majorité absolue 48

Obtient des voix M Amadio Santacroce

En conséquence, **M. Amadio Santacroce** est élu par 94 voix.

Je félicite M. Amadio Santacroce pour sa brillante élection et je lui souhaite une heureuse présidence, en rappelant que le président est élu pour une année au moins.

4. Élection du comité de direction

Se présentent :

- Gloria Capt – Municipale Yverdon-les-Bains, membre de droit
- Jean-Daniel Carrard – Municipal Yverdon-les-Bains – membre de droit
- Marc-André Burkhard – Municipal Yverdon-les-Bains – membre de droit
- Jean-Claude Ruchet – Municipal Yverdon-les-Bains – membre de droit
- Olivier David – Municipal Yvonand – membre de droit
- François Payot – Municipal Grandson – membre de droit
- Jean-Marc Ballif – Syndic Cuarny

Bulletins délivrés 94	Bulletins rentrés 94
Blancs 0	Nuls 0
Bulletins valables 94	Majorité absolue 48

Sont élus/e :

Olivier David 94 - voix

François Payot 94 - voix

Jean-Marc Ballif – 94 voix

Gloria Capt – 93 voix

Jean-Daniel Carrard – 93 voix

Marc-André Burkhard – 93 voix

Jean-Claude Ruchet – 93 voix

Voix éparses :

Marc-André Cornu – Champagne et Kurt Peterhans – Fontaines-sur-Grandson

5. Élection du président du comité de direction

M. Jean-Daniel Carrard est présenté pour la présidence du comité de direction

Bulletins délivrés 94 Bulletins rentrés 94

Blancs 2 Nuls 0

Bulletins valables 94 Majorité absolue 48

Est élu : **M. Jean-Daniel Carrard** par 88 voix

Voix éparses : M. Olivier David 2 et François Payot 2

6. Assermentation du comité de direction

Monsieur le Président, Madame, Monsieur,

Je vais vous donner lecture de la promesse légale. Après cette lecture, chacun de vous, à l'appel de son nom, voudra bien lever la main droite et dire « Je le promets ».

Je prie l'assemblée de se lever

«Vous promettez d'être fidèles à la constitution fédérale ^Aet à la constitution du canton de Vaud ^B, de maintenir et de défendre la liberté et l'indépendance du pays.»

«Vous promettez d'exercer votre charge avec conscience, diligence et fidélité, de contribuer au maintien de l'ordre, de la sûreté et de la tranquillité publics, d'avoir, dans tout ce qui sera discuté, la justice et la vérité devant les yeux, de veiller à la conservation des biens communaux et de remplir avec intégrité et exactitude les diverses fonctions que la loi vous attribue ou pourra vous attribuer.»

"Vous promettez également d'administrer avec fidélité et impartialité les biens communaux; de ne jamais taire les contraventions aux lois, ordonnances et règlements de police qui pourraient venir à votre connaissance; de nommer toujours le plus éclairé et le plus propre à l'emploi dont il s'agira; enfin, de n'excéder jamais les attributions qui vous sont confiées. "

Est-ce bien là ce que vous promettez ?

Gloria Capt

Jean-Daniel Carrard

Installation de l'Association intercommunale SDIS régional du Nord vaudois – 26 juin 2012

Marc-André Burkhard
Jean-Claude Ruchet
Olivier David
François Payot
Jean-Marc Ballif

Je prends acte de votre promesse et je vous en félicite.

Au nom du Conseil d'Etat et en vertu des pouvoirs qui me sont conférés par la loi, je déclare que vous êtes régulièrement installés en qualité de membres et de président de ce comité comme pour le conseil jusqu'au 30 juin 2016.

Je vous souhaite beaucoup de plaisir dans cette fonction et passe la parole à M. Amadio Santacroce pour la suite des opérations.

Yvonand, le 26 juin 2012

Le Préfet :

Albert Banderet



La Secrétaire ad hoc :

Elisabeth Bernarda

La séance se poursuit sous la conduite du nouveau président élu, M. Amadio Santacroce

7. Élection du bureau

Vice-président du conseil intercommunal

Monsieur Jean-Pierre Baume, municipal de la commune de Concise est proposé pour prendre la vice-présidence du conseil intercommunal.

Bulletins délivrés 94	Bulletins rentrés 94
Blancs 0	Nuls 0
Bulletins valables 94	Majorité absolue 48

Est élu : **M. Jean-Pierre Baume** par 94 voix

Secrétaire du conseil intercommunal

Aucune candidature n'est proposée. La nomination d'un-e secrétaire – qui peut être choisie hors conseil et être en même temps secrétaire du comité de direction – est remise à plus tard.

Scrutateurs

MM. Patrick Grin – Pomy et Rémy Perrin – Epèndes sont proposés

Bulletins délivrés 94	Bulletins rentrés 94
Blancs 0	Nuls 0
Bulletins valables 94	Majorité absolue 48

MM. Patrick Grin et Rémy Perrin sont élus par 94 voix

Commission de gestion

Sont proposés :

MM.

Pierre Alain Tharin – Suscévaz

Denis Payot – Corcelles—près Concise

Hervé Kemmling – Giez

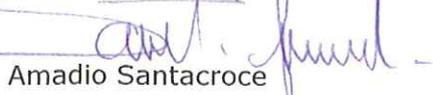
Nicolas Perret – Champvent

Patrick Marrel - Ursins

Ces cinq personnes sont élues à l'unanimité des mains levées.

Yvonand, le 26 juin 2012

Le Président :


Amadio Santacroce

La Secrétaire ad hoc :


Elisabeth Bernarda

Communes	Suppléants
Belmont-sur-Yverdon	Sandrine Bösiger
Chamblon	Max Holzer
Champvent	François Nicole
Chanéaz	pas désigné
Chavannes-le-Chêne	Eric Pitton - absent
Chêne-Pâquier	Didier Grize - absent
Cheseaux-Noréaz	Enrico Induni - absent
Concise	Jean-Pierre Baume
Corcelles-près-Concise	Stéphane Pointet
Cuarny	Freddy Christin
Démoret	Aurélien Gerber
Donneloye	Cédric Monge - excusé
Ependes	Carole Glauser
Essert-Pittet	Dominique Vidmer
Giez	Chantal Herren
Grandson	Pascale Fischer - excusée
Method	Amadio Santacroce
Molondin	Héron Monnier
Mutrux	François Fardel
Orges	Jean-Philippe Petitpierre - excusé
Pomy	Yves Pellaux - absent
Rovray	Yvan Leuppi - excusé
Suchy	Oxana Cholly
Suscévaz	Alain Martignier - absent
Treycovagnes	Stéphane Baudat
Ursins	Yves Tacheron
Valeyres-sous-Montagny	Sonja Roulet
Valeyres-sous-Ursins	Christine Panchaud Stickney - absente
Villars-Epeney	Bernard Duthé - absent
Vugelles-La Mothe	Jean-Marc Cerantola - absent
Yverdon-les-Bains	Nathalie Saugy - absente
Yvonand	Guy-Daniel Beney

Les suppléants des communes de Chanéaz, Chavannes-le-Chêne, Chêne-Pâquier, Cheseaux-Noréaz, Donneloye, Grandson, Orges, Pomy, Rovray, Suscévaz, Valeyres-sous-Ursins, Villars-Epeney, Vugelles-La Mothe et Yverdon-les-Bains, **excusés ou absents**, seront assermentés par le président lors de la prochaine séance du conseil intercommunal.

SDIS régional du Nord vaudois
Répartition des voix
(art. 9 des statuts)

Communes	*Population au 31.12.11	Voix 1 par 500 hab. ou tranche de 500 hab.	Pourcentage des voix
Belmont-sur-Yverdon	301	1	0.94%
Chamblon	553	2	1.89%
Champvent	574	2	1.89%
Chanéaz	114	1	0.94%
Chavannes-le-Chêne	246	1	0.94%
Chêne-Pâquier	108	1	0.94%
Cheseaux-Noréaz	648	2	1.89%
Concise	810	2	1.89%
Corcelles-près-Concise	301	1	0.94%
Cuarny	172	1	0.94%
Démoret	130	1	0.94%
Donneloye	734	2	1.89%
Ependes	330	1	0.94%
Essert-Pittet	147	1	0.94%
Giez	380	1	0.94%
Grandson	3'088	7	6.60%
Method	573	2	1.89%
Molondin	209	1	0.94%
Mutrux	132	1	0.94%
Orges	266	1	0.94%
Pomy	673	2	1.89%
Rovray	147	1	0.94%
Suchy	459	1	0.94%
Suscévoz	189	1	0.94%
Treycovagnes	475	1	0.94%
Ursins	200	1	0.94%
Valeyres-sous-Montagny	663	2	1.89%
Valeyres-sous-Ursins	236	1	0.94%
Villars-Epeney	80	1	0.94%
Vugelles-La Mothe	112	1	0.94%
Yverdon-les-Bains	27'651	56	52.83%
Yvonand	2'623	6	5.66%
	43'324	106	100%

*(Réf. SCRIS)

SDIS régional du Nord vaudois
Liste membres
CD et CI

Communes	Délégués Conseil intercommunal	Suppléants Conseil intercommunal	Comité de direction
Belmont-sur-Yverdon	Eric Scheibler	Sandrine Bösiger	0
Chamblon	Jean-Pierre Blanc	Max Holzer	0
Champvent	Nicolas Perret	François Nicole	0
Chanéaz	Julien Perler	pas désigné	0
Chavannes-le-Chêne	Sébastien Mercier	Eric Pitton	0
Chêne-Pâquier	Vincent Pochon	Didier Grize	0
Cheseaux-Noréaz	Jean-Marc Tâche	Enrico Induni	0
Concise	Eric DuPasquier	Jean-Pierre Baume	0
Corcelles-près-Concise	Denis Payot	Stéphane Pointet	0
Cuarney	Jean-Marc Ballif	Freddy Christin	Jean-Marc Ballif
Démoret	Rolf Christen	Aurélien Gerber	0
Donneloye	Pierre Billaud	Cédric Monge	0
Ependes	Rémy Perrin	Carole Glauser	0
Essert-Pittet	Pierre Alain Matile	Dominique Vidmer	0
Giez	Hervé Kemmling	Chantal Herren	0
Grandson	Christian Jaccard	Pascale Fischer	François Payot
Method	Christian Rochat	Amadio Santacroce	0
Molondin	Christian Cosendai	Héron Monnier	0
Mutrux	François Vaillancourt	François Fardel	0
Orges	Claude Chatelain	Jean-Philippe Petitpierre	0
Pomy	Patrick Grin	Yves Pellaux	0
Rovray	Vincent Despland	Yvan Leuppi	0
Suchy	Catherine Nicolet	Oxana Cholly	0
Suscévaz	Pierre-André Tharin	Alain Martignier	0
Treycovagnes	José Souto	Stéphane Baudat	0
Ursins	Patrick Marrel	Yves Tacheron	0
Valeyres-sous-Montagny	Christian Bruand	Sonja Roulet	0
Valeyres-sous-Ursins	Sylvain Ravey	Christine Panchaud Stickney	0
Villars-Epeney	Michel Cornamusaz	Bernard Duthé	0
Vugelles-La Mothe	Philippe Mottaz	Jean-Marc Cerantola	0
Yverdon-les-Bains	Marianne Savary	Nathalie Saugy	Gloria Capt Jean-Daniel Carrard Marc-André Burkhard Jean-Claude Ruchet
Yvonand	Philippe Moser	Guy-Daniel Beney	Olivier David
Excusés ou absents, seront assermentés par le président du CI			